

MODIFICATION N° 3

datée du 12 janvier 2021

apportée au prospectus simplifié des Fonds Fidelity daté du 1^{er} novembre 2020, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 23 novembre 2020 et la modification n° 2 datée du 24 décembre 2020

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard des :

parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E3, E4, F, F5, F8, O, P1, P1T5, P2, P3, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique

parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E2T5, E3, E4, E5, F, F5, F8, O, P1, P2, P3, P4, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales

parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E2T5, E3, E3T5, E4, E4T5, E5, E5T5, F, F5, F8, O, P1, P1T5, P2, P2T5, P3, P4, P5, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens

parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E2T5, E3, F, F5, F8, P1, P1T5, P2, P2T5, P3, P3T5, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres

parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E2T5, E3, E4, E5, F, F5, F8, O, P1, P1T5, P2, P2T5, P3, P3T5, P4, S5, S8, T5, T8 du Portefeuille Fidelity Revenu mondial

parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E2T5, E3, E4, F, F5, F8, O, P1, P1T5, P2, P2T5, P3, P4, P5, S5, S8, T5, T8 du Portefeuille Fidelity Équilibre

parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E2T5, E3, E4, E5, F, F5, F8, O, P1, P1T5, P2, P2T5, P3, P3T5, P4, P4T5, P5, P5T5, S5, S8, T5, T8 du Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E2T5, E3, E4, E5, F, F5, F8, O, P1, P1T5, P2, P2T5, P3, P4, P5, S5, S8, T5, T8 du Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque

parts des séries A, B, E1, E2, E3, E4, E5, F, F5, O, P1, P1T5, P2, P2T5, P3, P3T5, P4, P4T5 du Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2025

parts des séries A, B, E1, F, O, P1 du Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2050

**parts des séries A, B, E1, E1T5, E2, E2T5, E3, E3T5, E4, E5, F, O, P1, P2, P3,
P4, S5, S8, T5, T8 du Portefeuille Fidelity Passage^{MD} Revenu**

**parts des séries A, B, E1, E2, E3, E4, F, P1, P2, P3 du Fonds Fidelity Revenu
élevé à taux variable – Devises neutres**

(collectivement, les « Fonds »)

Le prospectus simplifié est modifié afin de faire ce qui suit :

- (i) ajouter des séries de parts aux Fonds, à l'exception du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens;
- (ii) ajouter une option de souscription en dollars américains à la série P4 du Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique; et
- (iii) donner avis aux épargnants de la modification apportée à la composition neutre indiquée à la rubrique relative aux stratégies de placement du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Les modifications techniques qu'il faut apporter au prospectus simplifié pour effectuer ces modifications sont énoncées ci-après :

1. Page couverture et couverture arrière

La page couverture et la couverture arrière sont modifiées afin d'indiquer ce qui suit :

- (a) les parts de série P4 sont également offertes par le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique;
- (b) les parts des séries P1T5 et P2T5 sont également offertes par le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales;
- (c) les parts de série P4 sont également offertes par le Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres;
- (d) les parts des séries P4T5 et P5T5 sont également offertes par le Portefeuille Fidelity Revenu mondial;
- (e) les parts de série P3T5 sont également offertes par le Portefeuille Fidelity Équilibre;
- (f) les parts de série E3T5 sont également offertes par le Portefeuille Fidelity Équilibre mondial;
- (g) les parts de série P3T5 sont également offertes par le Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque;
- (h) les parts des séries S5 et S8 sont également offertes par le Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2025;
- (i) les parts de série E2 sont également offertes par le Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2050;
- (j) les parts de série F5 sont également offertes par le Portefeuille Fidelity Passage^{MD} Revenu; et
- (k) les parts de série P4 sont également offertes par le Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres.

2. Profil de fonds du Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique

- (a) La rangée « Date de création » à la page 126 est modifiée par l'ajout de la série suivante :

Date de création	Série P4 – 12 janvier 2021
-------------------------	----------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 126 est modifiée par l'ajout de la série P4, assortie d'un astérisque.
- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 126, est modifié par l'ajout de la rangée suivante directement sous la rangée relative à la série P3 :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	P4	0,725 %	0,100 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

3. Profil de fonds du Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales

- (a) La rangée « Date de création » à la page 201 est modifiée par l'ajout des séries suivantes :

Date de création	Séries P1T5 et P2T5 – 12 janvier 2021
-------------------------	---------------------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 201 est modifiée par l'ajout des séries P1T5 et P2T5.
- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 201, est modifié par la suppression des rangées relatives aux séries P1 et P2 et leur remplacement par ce qui suit :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	P1 et P1T5	0,825 %	0,190 %
	P2 et P2T5	0,80 %	0,140 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont

réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

4. Profil de fonds du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens

- (a) Le texte de la première puce du premier paragraphe de la rubrique « Stratégies de placement », qui figure à la page 263, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

« adopte un guide de *composition neutre* correspondant à environ 70 % en titres de capitaux propres et à 30 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*; »

5. Profil de fonds du Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres

- (a) La rangée « Date de création » à la page 287 est modifiée par l'ajout de la série suivante :

<u>Date de création</u>	Série P4 – 12 janvier 2021
-------------------------	----------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 287 est modifiée par l'ajout de la série P4.
- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 287, est modifié par l'ajout de la rangée suivante directement sous la rangée relative aux séries P3 et P3T5 :

<u>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</u>	<u>Série</u>	<u>Frais de gestion et de conseil*</u>	<u>Frais d'administration**</u>
	P4	0,70 %	0,105 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

6. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Revenu mondial

- (a) La rangée « Date de création » à la page 336 est modifiée par l'ajout des séries suivantes :

<u>Date de création</u>	Séries P4T5 et P5T5 – 12 janvier 2021
-------------------------	---------------------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 336 est modifiée par l'ajout des séries P4T5 et P5T5.

- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 336, est modifié par i) la suppression de la rangée relative à la série P4 et son remplacement par ce qui suit, et ii) l'ajout de la rangée relative à la série P5T5 directement sous la rangée relative aux séries P4 et P4T5 :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	P4 et P4T5	0,625 %	0,100 %
	P5T5	0,60 %	0,100 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

7. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Équilibre

- (a) La rangée « Date de création » à la page 339 est modifiée par l'ajout de la série suivante :

Date de création	Série P3T5 – 12 janvier 2021
------------------	------------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 339 est modifiée par l'ajout de la série P3T5.
- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 339, est modifié par la suppression de la rangée relative à la série P3 et son remplacement par ce qui suit :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	P3 et P3T5	0,725 %	0,100 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

8. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

- (a) La rangée « Date de création » à la page 343 est modifiée par l'ajout de la série suivante :

Date de création	Série E3T5 – 12 janvier 2021
-------------------------	------------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 343 est modifiée par l'ajout de la série E3T5.
- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 343, est modifié par la suppression de la rangée relative à la série E3 et son remplacement par ce qui suit :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	E3 et E3T5	1,725 %	0,105 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

9. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque

- (a) La rangée « Date de création » à la page 356 est modifiée par l'ajout de la série suivante :

Date de création	Série P3T5 – 12 janvier 2021
-------------------------	------------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 356 est modifiée par l'ajout de la série P3T5.
- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 356, est modifié par la suppression de la rangée relative à la série P3 et son remplacement par ce qui suit :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	P3 et P3T5	0,65 %	0,100 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

10. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2025

- (a) La rangée « Date de création » à la page 376 est modifiée par l'ajout des séries suivantes :

Date de création	Séries S5 et S8 – 12 janvier 2021
-------------------------	-----------------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 376 est modifiée par l'ajout des séries S5 et S8.

- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 376, est modifié par la suppression de la rangée relative à la série B et son remplacement par ce qui suit :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B, S5 et S8	1,75 %	0,205 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

11. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2050

- (a) La rangée « Date de création » à la page 396 est modifiée par l'ajout de la série suivante :

Date de création	Série E2 – 12 janvier 2021
-------------------------	----------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 396 est modifiée par l'ajout de la série E2.

- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 396, est modifié par l'ajout de la rangée suivante directement sous la rangée relative à la série E1 :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	E2	1,80 %	0,105 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur

à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

12. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Passage^{MD} Revenu

- (a) La rangée « Date de création » à la page 408 est modifiée par l'ajout de la série suivante :

Date de création	Série F5 – 12 janvier 2021
-------------------------	----------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 408 est modifiée par l'ajout de la série F5.
- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 408, est modifié par la suppression de la rangée relative à la série F et son remplacement par ce qui suit :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	F et F5	0,60 %	0,136 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

13. Profil de fonds du Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres

- (a) La rangée « Date de création » à la page 440 est modifiée par l'ajout de la série suivante :

Date de création	Série P4 – 12 janvier 2021
-------------------------	----------------------------

- (b) La rangée « Type de titres » à la page 440 est modifiée par l'ajout de la série P4.
- (c) Le tableau à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », qui figure à la page 440, est modifié par l'ajout de la rangée suivante directement sous la rangée relative à la série P3 :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	P4	0,525 %	0,105 %

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents*

gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

.....
** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.
.....

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription. Si vous souscrivez des titres aux termes d'un régime contractuel, le délai alloué pour exercer le droit de résolution peut être plus long.

Dans plusieurs provinces et territoires, la législation en valeurs mobilières vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif ou, dans certaines provinces et certains territoires, des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse sur l'organisme de placement collectif. Vous devez agir dans les délais déterminés par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.